



Présenté par



en collaboration avec



C'EST QUOI CÉGEPS EN SPECTACLE?

Tu souhaites performer sur scène? Que tu fasses de la **musique**, de la **chanson**, de l'**humour**, de la **danse**, du **théâtre**, de l'**art oratoire** ou des **arts du cirque** (ou encore un **mélange de plusieurs disciplines!**), tente ta chance à Cégeps en spectacle!

Fais comme Émile Bilodeau, Andréanne A. Malette, Arnaud Soly, Mégan Brouillard, Jean-Michel Blais et tellement d'autres artistes qui ont débuté leur carrière sur la scène de Cégeps en spectacle!

Concours en 3 étapes

1. Étape 1 – Les finales locales

(avant le 14 février 2026)

Chaque collège participant met en lumière les artistes de sa population étudiante. À l'issue de chaque finale locale, un numéro aura été sélectionné par le jury pour représenter le collège à la deuxième étape.

2. Étape 2 – Les finales régionales

(14 et 21 mars 2026)

Cinq finales régionales se tiennent à travers le Québec. Chaque spectacle couronnera deux numéros. Ce sont les artistes de ces prestations qui représenteront la région à la finale nationale.

3. Étape 3 – La finale nationale

(25 avril 2026)

Ultime étape du concours, ce spectacle présente les 10 numéros finalistes. Lors de cette soirée, de nombreux prix sont remis parmi les finalistes régionaux et nationaux.

À GAGNER

Prix régionaux

Dix bourses de 750 \$ ainsi que:

- Prix OFQJ-FIMU
- Prix Festival transamériques
- Prix Camp en chanson Québecor de Petite-Vallée
- Prix Ma première Place des Arts
- Prix FME
- Prix FICG
- Prix École nationale de la chanson
- Prix École de danse de Québec
- Prix École de cirque de Québec
- Prix Télé-Québec
- Prix Minifest
- Prix Osiskos en lumière Westwood
- Prix DJAM

Prix nationaux

- 1^{er} prix: 3 000 \$
- 2^e prix: 2 000 \$
- 3^e prix: 1 500 \$
- Prix création: 1 000 \$
- Coup de cœur du public: 1 000 \$
- Prix Télé-Québec
- Prix Vue sur la Relève

Liste des prix sujette à changement sans préavis.

RÈGLEMENT

1. Être inscrit-e à un ou des cours d'un programme d'étude d'un collègue membre du RIASQ.
2. Être âgé de 29 ans ou moins en date du 1^{er} septembre de l'année d'inscription à la finale locale.
3. Être considéré-e comme artiste amateur, c'est-à-dire de ne pas répondre à la définition du statut de l'artiste.
4. Présenter un numéro issu d'une initiative étudiante d'une durée maximale de 10 minutes (interprétation ou création).
5. L'usage de la langue française ou d'une langue parlée par l'une des 11 nations autochtones présentes dans la province de Québec est obligatoire, incluant les bandes sonores, le nom de la création (chanson, pièce de théâtre ou autre) ainsi que le nom du groupe. Lorsqu'un numéro en langue autochtone est proposé, le participant-e devra fournir une traduction du texte ou un résumé complet en français à l'organisation de la finale locale du concours.
6. Le sujet et/ou la forme d'un numéro doivent correspondre aux valeurs et principes éducatifs véhiculés par le collègue dans le cadre des numéros des finales locales.
7. Prendre connaissance du règlement complet de Cégeps en spectacle.

Parles-en au responsable des activités
socioculturelles de ton collègue!

MERCI À NOS PARTENAIRES



QUÉBECOR

UQÀM

Québec

CRITÈRES

Originalité / 30

- Capacité de surprendre le spectateur
- Capacité de personnaliser le numéro présenté

Présence sur scène / 30

- Aisance dans l'utilisation de l'espace scénique
- Rapport avec le public
- Magnétisme

Talent / 40

- Maîtrise de l'ensemble des éléments d'un art

RÈGLEMENT COMPLET ET DÉTAILS JUSTE ICI



SUIVEZ-NOUS!

Chaque fois qu'une personne s'abonne à nos réseaux sociaux, c'est une belle petite tape dans le dos pour le RIASQ et une immense dose de motivation qui nous donne envie de continuer à produire des événements grandioses.

Merci de votre soutien!